

# NOTICE 1

## COMMENT APPLIQUER LA DEMARCHE LIEU DE SANTE SANS TABAC (LSST) ?

### NORME 1 | GOUVERNANCE & ENGAGEMENT

- 1 Inclure l'engagement de l'établissement dans la démarche LSST dans le projet de l'établissement.
- 2 Inclure l'engagement de l'établissement dans la démarche LSST dans le guide d'accueil à destination des patients.
  - Créer un encadré « tabac et cigarette électronique »
- 3 Inclure l'engagement de l'établissement dans la démarche LSST dans le règlement intérieur.
  - Créer un encadré « interdiction de fumer et de vapoter » et inclure le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 interdisant la consommation de tabac dans les établissements de santé.
- 4 Inclure dans la charte du mécénat et des dons, l'absence de parrainage ou de tout financement de l'industrie du tabac.
- 5 Inscrire dans le règlement intérieur, le circulaire de la loi 2004 relative à l'interdiction de revente de tabac et d'ouverture de débits de tabac dans l'établissement de santé.
- 6 Nommer une personne en charge de la mise en œuvre de la politique LSST.
  - L'indiquer dans l'organigramme de la structure.
- 7 Former une équipe en charge de cette politique LSST avec un membre à tous les niveaux : Direction des achats, logistiques et ingénierie ; Médecin addictologue et président du CLAD et du comité de pilotage LSST ; Direction des soins IDE ; Direction de la communication ; Formation ; Sécurité ; etc.
- 8 Indiquer dans le contrat de travail des collaborateurs leur engagement à respecter la politique LSST.
- 9 Indiquer dans le contrat de travail des sous-traitants/prestataires que l'équipe sélectionnée s'engage à respecter la politique LSST :
  - Envoyer un courrier à cet effet pour les contrats antérieurs à la mise en place de la démarche LSST ;
  - Le notifier dans le préambule des nouveaux contrats.
- 10 Identifier une équipe en charge du déploiement des actions. Inscrire un membre de chaque service de l'établissement : service des ressources humaines ; communication ; soins infirmiers ; etc.
- 11 Se tester chaque année avec l'Audit.
- 12 Réaliser des comptes-rendus de chaque réunion de comité de pilotage LSST.
- 13 Identifier les moyens disponibles :
  - Les moyens internes : les ressources humaines
  - Les moyens extérieurs : le financement (ARS, etc.) & les recrutements (recrutement de personnels spécialisés pour faire des ateliers de formation, de la signalétique, etc.)

# RECAP DES OUTILS

Pour répondre au mieux aux exigences de la norme 1, nous vous conseillons de vous munir des outils suivants :

## CE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ



Le guide d'accueil du patient  
Le règlement intérieur de l'établissement



L'organigramme de la structure



Le contrat de travail des collaborateurs  
Le contrat de travail des sous-traitants/prestataires



Un courrier informatif à destination des collaborateurs  
Un courrier informatif à destination des sous-traitants



Les comptes-rendus des réunions de comité de pilotage LSST



La liste des ressources humaines mobilisables  
La liste des professionnels recrutés pour la mise en place de certaines actions (formations, signalétiques, etc.)



Le financement de ce déploiement

## CE QUE L'ON VOUS FOURNI



L'Audit du RESPADD



Le circulaire de la loi de 2004 relatif à l'interdiction de revente de tabac et d'ouverture de débits de tabac dans les établissements de santé

Le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 interdisant la consommation de tabac dans les établissements de santé

# NOTICE 2

## COMMENT APPLIQUER LA DEMARCHE LIEU DE SANTE SANS TABAC ?

### NORME 2 | COMMUNICATION

- 1** Comment communiquer auprès des collaborateurs, des sous-traitants, des services d'addiction :
  - Mettre en place une **signalétique interne et externe** : elle peut être personnalisée
    - Indiquer un numéro ou service à contacter pour une prise en charge (interne ou externe. Cela peut être tabac-info-service en cas d'absence de ressource locale)
  - Inscrire dans le **règlement intérieur** :
    - L'engagement LSST de l'établissement (cf. Norme 1)
    - Les consultations possibles pour le personnel
  - Envoyer un **mail annonçant le lancement de la mise en place de la politique LSST au sein de l'établissement**
  - Afficher les **informations sur les services de tabacologie/addictologie existants** sur le site internet de l'établissement
  - Envoyer un **courrier aux prestataires** déjà engagés et le noter dans le préambule des nouveaux contrats (cf. Norme 1)
- 2** Informer les usagers sur la politique LSST et les consultations disponibles grâce à :
  - La **signalétique** (dont la plaque murale LSST)
  - Le **livret d'accueil du patient** (cf. Norme 1)
  - Un **flyer sur les services d'addictologie/ELSA**
  - Afficher la **charte LSST**
- 3** Communiquer auprès de la communauté et de certains groupes cibles sur les consultations disponibles :
  - Exemple d'une lettre patient parcours
  - L'indiquer dans le cadre de programme en lien avec le tabac (ateliers ETP, programme Poumon...)

### EXEMPLES D'OUTILS D'AFFICHAGE DU RESPADD ET DE MESSAGES À TRANSMETTRE DANS VOS AFFICHAGES



#### L'ÉTABLISSEMENT XX EST SANS TABAC

A l'intérieur et l'extérieur de l'établissement (des abris fumeurs sont disponibles à cet effet à tel endroit)

Lieu de santé sans tabac

#### CHARTRE Lieu de santé sans tabac

- 1 Mobiliser les décideurs. Sensibiliser tous les personnels. Informer les usagers.
- 2 Mettre en place un comité de prévention du tabagisme. Définir une stratégie et coordonner les actions.
- 3 Mettre en place un plan de formation des personnels et les former à l'abord du fumeur.
- 4 Prévoir l'aide au sevrage, organiser la prise en charge adaptée et le suivi du fumeur dépendant.
- 5 Faire accepter et respecter la réglementation en vigueur.
- 6 Installer, maintenir et actualiser la signalétique obligatoire et non obligatoire.
- 7 Protéger et promouvoir la santé au travail de tous les personnels hospitaliers.
- 8 Multiplier les initiatives pour devenir Lieu de santé promoteur de santé.
- 9 Assurer la continuité des actions et se doter des moyens d'évaluation.
- 10 Communiquer d'abord, contraindre si besoin. Être persévérant.

Hôpital sans tabac

Lieu de santé sans tabac

# RECAP DES OUTILS

Pour répondre au mieux aux exigences de la norme 2, nous vous conseillons de vous munir des outils suivants :

## CE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ



Le règlement intérieur de l'établissement

Le livret d'accueil du patient



Regrouper les services de tabacologie et d'addictologies existants

## CE QUE L'ON VOUS FOURNI



La charte LSST du RESPADD

## CE QU'IL VOUS RESTE À METTRE EN PLACE



Affichage, plaque et logo pour la signalétique



Le mail de lancement de la politique LSST au sein de l'établissement



Un courrier informatif à destination des prestataires



Un flyer à destination des patients sur les services de tabacologie et d'addictologie disponibles



# NOTICE 3

## COMMENT APPLIQUER LA DEMARCHE LIEU DE SANTE SANS TABAC ?

### NORME 3 | FORMATIONS INITIALES & CONTINUES

- 1** Créer une feuille d'émargement afin d'attester la présence de tout le personnel aux réunions d'informations
  
- 2** Proposer des ateliers de sensibilisation pour former les professionnels : par exemple, comment s'adresser aux fumeurs pour les informer de la politique LSST et des consultations disponibles ? :
  - ➔ Présenter le programme de ces ateliers, les outils et le support de présentation
  - ➔ Fournir une attestation de participation
  - ➔ Lister les services de tabacologie existants sur l'intranet
  
- 3** Mettre en place des formations pour les professionnels de santé : Les former aux premiers conseils pour inciter le fumeur à engager une démarche de sevrage :
  - ➔ Informer les professionnels de santé par mail sur les différentes formations proposées
  - ➔ Avoir un support de formation
  - ➔ Mettre à disposition une feuille d'émargement et une attestation de présence pour justifier de la participation des soignants concernés

**POUR L'ENSEMBLE DE CES FORMATIONS, VOUS POUVEZ FAIRE APPELS A DISPADD QUI VOUS ORIENTERA VERS LES ORGANISMES LES PLUS EN LIEN AVEC VOTRE DEMANDE SUR VOTRE TERRITOIRE.**

# RECAP DES OUTILS

Pour répondre au mieux aux exigences de la norme 3, nous vous conseillons de vous munir des outils suivants :

## CE QUE L'ON VOUS FOURNI



Une feuille d'émergence pour chaque formation



Recruter un formateur ou créer un support de formation et des outils adaptés pour les professionnels ciblés



Une attestation de participation pour chaque formation

## CE QU'IL VOUS RESTE A METTRE EN PLACE



Communiquer sur les différentes formations disponibles (ex : par mail)

**DispAdd** | Dispositif d'appui en  
Addictologie au  
Fonds de Lutte  
Contre les Addictions

# NOTICE 4

## COMMENT APPLIQUER LA DEMARCHE LIEU DE SANTE SANS TABAC ?

### NORME 4 | IDENTIFICATION, DIAGNOSTIC & SOUTIEN AU SEVRAGE TABAGIQUE

**1** Mettre en place des **outils de repérage des fumeurs** :

#### POUR UNE HOSPITALISATION, RETROUVER CES INDICATEURS DANS LE LOGICIEL DE L'ES

- Consommation de tabac : oui/non
- Nombre de cigarettes consommées par jour
- Temps avant la première cigarette au réveil
- Consommation d'alcool : oui/non

#### POUR DES CONSULTATIONS EXTERNES

- Tracer le suivi / compte-rendu quel que soit le service
- Rédiger une lettre parcours patient

**2** Mettre à disposition des **informations sur le risque du tabagisme**, la dépendance à la nicotine et **les méthodes de prises en charge**. Exemples :

- **Livret d'accueil patient** (cf. Norme 1)
- **Flyer service tabacologie / ELSA** (cf. Norme 2)
- **Documents sur le risque du tabagisme** (exemples INCa, Tabac Info Service, Mois Sans Tabac...)

**3** Mettre à disposition des **documents pour transmettre les premiers conseils** selon les bonnes pratiques éprouvées :

- **Recommandations HAS**
- **Documents INCa** « arrêt du tabac dans la prise en charge du patient atteint de cancer »
- Documents sur la **méthode de l'intervention brève** lors de la formation des professionnels de santé
- **Compte-rendu type de consultation en tabacologie**

**4** Tracer toutes les mesures prises pour motiver le fumeur :

- **Compte-rendu de consultation médicale** (quel que soit le service)
- **Plage de consultations service addictologie / ELSA**

**5** Identifier les besoins des fumeurs : Idem 1

**6** Permettre aux fumeurs d'avoir **accès à des consultations de tabacologie/addictologie** :

- **Plages de consultations** en service addictologie / ELSA, interne ou externe
- **Livret d'accueil patient** (cf. Norme 1)
- **Fiche de demande de consultation** en interne ou externe pour de l'orientation

**7** Lorsqu'il y en a un, communiquer sur des ressources du service addictologie pour répondre aux besoins :

- **Plages de consultations en addictologie / ELSA** (idem 4)
- **Protocole de prescription de TSN**
- Idem dans le manuel des internes
- **Ordonnance accessible aux prescripteurs**
- **Protocole TSN intégré dans le logiciel de l'ES** (DxCare par exemple)

**8** Rendre accessibles les aides pharmaceutiques aux patients : **liste des TSN disponibles à la pharmacie de l'établissement**

**9** Proposer un suivi par le service tabacologie / addictologie :

- Suivi interne : **plages de consultations ELSA**
- Suivi externe : **lettre de liaison pour les médecins traitants**

# RECAP DES OUTILS

Pour répondre au mieux aux exigences de la norme 4, nous vous conseillons de vous munir des outils suivants :

## CE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ



Le livret d'accueil patient



Le flyer informatif de l'ELSA ou du service d'addictologie de l'établissement

Les plages de consultation en service tabacologie ou ELSA



Les comptes-rendus de consultation en tabacologie



La liste des TSN disponibles à la pharmacie de l'établissement

## CE QUE L'ON VOUS FOURNI



Des documents type flyers informatifs sur :

- Le risque du tabagisme
- La dépendance à la nicotine
- Les méthodes de prise en charge

Des documents informatifs sur les premiers conseils selon les bonnes pratiques éprouvées



Une fiche de demande de consultations



Un protocole de prescription des TSN



Un exemple d'ordonnance pour les prescripteurs



Une lettre de liaison pour les médecins traitants

# NOTICE 5

## COMMENT APPLIQUER LA DEMARCHE LIEU DE SANTÉ SANS TABAC ?

### NORME 5 | ENVIRONNEMENT SANS TABAC

- 1 Afficher la **loi interdisant de fumer dans les établissements de santé** (Décret 2006-1386 du 15 novembre 2006).
- 2 Utiliser une **signalétique EXTÉRIEURE** pour rendre le site non-fumeur.
- 3 Informer que l'établissement (à l'intérieur et l'extérieur) est un site non-fumeur :
  - Dans le **guide d'accueil des patients** (exemple : rubrique « tabac et cigarettes électroniques »)
  - Dans le **règlement intérieur** (exemple : rubrique « interdiction de fumer et de vapoter »)
  - Dans un **courrier aux prestataires** ayant un contrat de travail antérieur à la mise en place de la politique LSST
  - Dans le **préambule des contrats** des nouveaux prestataires
- 4 Afficher la **loi interdisant de fumer dans les transports collectifs** (article 3512-2) pour rendre les moyens de transports non-fumeurs.
- 5 Informer sur **l'interdiction de la vente, de la distribution et de la promotion du tabac** au sein de l'établissement :
  - Transmettre le **circulaire 2004 (2004/28 – interdiction de revente de tabac et d'ouverture de débits de tabac dans l'établissement de santé)**
  - L'indiquer dans **la charte du mécénat et des dons de l'établissement** (exemple : « l'établissement de santé fait le choix de ne pas s'associer à certains domaines d'activités. Sont exclus du champ du mécénat de l'établissement de santé : l'industrie du tabac y compris la e-cigarette...»)
- 6 Mettre en place une procédure de prévention du **tabagisme passif** :
  - Grâce à une **signalétique extérieure**
  - En le notifiant dans le **règlement intérieur**
  - En relayant **les campagnes nationales et locales**
- 7 Préciser les **sanctions prévues dans le règlement intérieur**.
- 8 Rédiger une procédure pour les **manquements à la politique** :
  - Pour le personnel
  - Pour les patients

# RECAP DES OUTILS

Pour répondre au mieux aux exigences de la norme 5, nous vous conseillons de vous munir des outils suivants :

## CE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ



La charte du mécénat et des dons de l'établissement  
Le règlement intérieur de l'établissement de santé

## CE QUE L'ON VOUS FOURNI



La loi sur l'interdiction de fumer dans les transports collectifs – Article 3512-2

La loi 2006-1386 du 15 novembre 2006 relative à l'interdiction de fumer dans les établissements de santé

Le circulaire de la loi de 2004 relatif à l'interdiction de revente de tabac et d'ouverture de débits de tabac dans les établissements de santé

## CE QU'IL VOUS RESTE A METTRE EN PLACE



Affichage, zones non-fumeurs, plaque et logo pour la signalétique



Un mail d'exemple de sanction (personnel et visiteurs)

**DispAdd** | Dispositif d'appui en  
Addictologie au  
Fonds de Lutte  
Contre les Addictions

# NOTICE 6

## COMMENT APPLIQUER LA DEMARCHE LIEU DE SANTÉ SANS TABAC ?

### NORME 6 | LIEU DE TRAVAIL SAIN

- 1** Mettre en place des dispositifs promouvant la santé sur son lieu de travail : club de sport, crèche, CE, disponibilité d'un psychologue et/ou d'un ergonome...
- 2** Faire valider la politique LSST auprès du CSE, du comité des usagers, du CSSCT et du CME :
  - Former les comités à la prescription de TSN
  - La pharmacie doit pouvoir dispenser des TSN au personnel durant leurs heures de travail
- 3** Communiquer un mail sur l'avancée LSST un mois après son lancement
- 4** Informer sur les services de tabacologie existants ou les ressources externes mobilisables
- 5** Rappeler les consultations de tabacologie disponibles pour le personnel ou les ressources externes dans le mail de lancement de la politique LSST
- 6** Informer sur les ateliers de sensibilisation pour le personnel
- 7** Rendre accessible les consultations de tabacologie aux collaborateurs :
  - Mettre à disposition les plages de consultations de l'ELSA
  - Mettre à disposition les renseignements sur les consultations du service de tabacologie
- 8** Informer des sanctions aux collaborateurs en cas de non-respect de la politique :
  - Les indiquer dans le règlement intérieur

# RECAP DES OUTILS

Pour répondre au mieux aux exigences de la norme 6, nous vous conseillons de vous munir des outils suivants :

## CE QUE VOUS AVEZ DEJA



La liste des dispositifs mobilisables pour le bien-être du personnel



La liste des TSN disponibles à la pharmacie de l'établissement



Les plages de consultation en service tabacologie ou ELSA



Le règlement intérieur de l'établissement

## CE QUE L'ON VOUS FOURNI



Un protocole d'aide à la prescription de TSN

Un exemple d'ordonnance pour les prescripteurs



Un mail sur l'avancée de la mise en œuvre LSST



Une fiche de demande de consultations pour le personnel et/ou les collaborateurs

# NOTICE 7

## COMMENT APPLIQUER LA DEMARCHE LIEU DE SANTE SANS TABAC ?

### NORME 7 | ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

- 1** Réaliser des **campagnes anti-tabac** en partenariat avec d'autres organisations :
  - Adhérer au RESPADD
  - Espace sans tabac de La Ligue contre le Cancer
  - Campagne Mois sans tabac
  - Autres interventions locales
  
- 2** Collaborer avec des **associations de médecins et de représentants des usagers** :
  - Notifier cette norme dans le **résumé du projet de l'établissement**
  
- 3** Sauvegarder les **échanges de mail** pour justifier des interactions sur les bonnes pratiques pour le déploiement de la politique LSST

# RECAP DES OUTILS

Pour répondre au mieux aux exigences de la norme 7, nous vous conseillons de vous munir des outils suivants :

## CE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ



Le résumé de l'engagement de l'établissement de santé dans la démarche LSST



Dossier d'archivage des échanges LSST

# NOTICE 8

## COMMENT APPLIQUER LA DEMARCHE LIEU DE SANTE SANS TABAC ?

### NORME 8 | SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

- 1 Réaliser l'Audit au moins une fois par an pour contrôler le déploiement de chaque norme de la politique LSST.
- 2 Réaliser un questionnaire ou mettre à disposition des patients, un cahier pour relever leurs idées et avis sur :
  - Les services
  - La qualité
  - La sécurité } dans leur prise en charge

# RECAP DES OUTILS

Pour répondre au mieux aux exigences de la norme 8, nous vous conseillons de vous munir des outils suivants :

## CE QUE L'ON VOUS FOURNI



L'audit du RESPADD

## CE QU'IL VOUS RESTE À CRÉER



Exemple : Un cahier de notes (personnalisé pour les patients) ou réaliser une enquête quantitative par le biais d'un questionnaire pour le personnel

